



2010

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Conditions de participation

Cette épreuve est réservée aux délégations invitées par la Ligue de Lorraine de Tennis de Table.

Les Internationaux Jeunes de Lorraine sont une compétition par équipes de quatre joueurs minimum, engagés dans quatre catégories d'âges différentes (1 BG ou BF, 1 MG ou MF, 1 CG ou CF, 1 JG ou JF).

Un joueur peut participer dans sa catégorie d'âge ou dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

ARTICLE 2 : Tableaux organisés

8 tableaux, répartis sur 4 catégories d'âges, sont organisés :

- Juniors Garçons
- Juniors Filles
- Cadets
- Cadettes
- Minimes Garçons
- Minimes Filles
- Benjamins
- Benjamines

Les catégories d'âges sont celles fixées par l'ITTF à la date de l'épreuve.

ARTICLE 3 : Inscriptions supplémentaires

L'engagement d'une équipe donne droit à l'inscription supplémentaire de 4 joueurs, répartis au minimum sur deux tableaux différents.

Les participants inscrits par le biais de cet article devront être numérotés par ordre de préférence.

Ils seront incorporés aux tableaux en fonction de cet ordre jusqu'à occurrence du nombre maximum prévu pour chaque tableau.

ARTICLE 4 : Challenge

Un challenge par équipes sera établi à l'issue de chaque édition.

Ne peuvent participer à ce Challenge que les équipes représentées dans au moins 6 tableaux différents.

Le classement de ce Challenge sera établi sur les six meilleurs résultats dans des tableaux différents.

L'équipe vainqueur du Challenge se verra remettre la somme de 500 Euros.

ARTICLE 5 : Engagements

Les engagements sont faits par le biais des délégations.

Chaque délégation peut engager au maximum deux équipes.

Au moment de l'engagement les délégations doivent donner le nom, le prénom, la date de naissance et le classement de chaque joueur et joueuse suivant le dernier classement officiel diffusé.

ARTICLE 6 : Conditions financières

Les frais de déplacement et de séjour sont à la charge des équipes engagées.

Un forfait «tout compris» est proposé à raison de 60 € par personne.

Ce forfait inclut le repas du samedi soir, la nuit du samedi au dimanche en chambre de 2, 3 ou 4 personnes hôtel 2**NN, le petit déjeuner et le repas de dimanche midi.

Il est possible de réserver un hébergement en chambre seule, moyennant un supplément.

Le repas du samedi midi peut également être pris sur place pour un coût de 12 € par personne.

Les frais d'inscription pour les délégations ne souhaitant pas profiter du forfait «tout compris» sont de 20 € par joueur.

ARTICLE 7 : Arbitrage

Chaque délégation fournira, à sa charge, un arbitre par équipe engagée.

Il sera mis à disposition de la table d'arbitrage durant toute la compétition.

Tout manquement à cet article engendre une pénalité financière de 100 €.

Toutes les parties seront arbitrées.

ARTICLE 8 : Formules des tableaux individuels

8.1 En fonction du nombre de demandes initiales d'inscriptions, les tableaux organisés seront de 8, 12, 16, 24 ou 32 joueurs maximum.

8.2 Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis dans des poules.

8.3 A l'issue des poules, les joueurs sont placés par tirage au sort dans des tableaux à élimination directe, avec classement intégral.

ARTICLE 9 : Durée des parties

Dans tous les tableaux, l'ensemble des parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

ARTICLE 10 : Formule du Challenge

Les équipes respectant l'article 4 participent d'office au Challenge des Internationaux Jeunes de Lorraine.

10.1 Pour chaque équipe, seul le meilleur résultat réalisé dans chaque tableau sera pris en compte pour l'établissement du classement.

10.2 Le classement sera établi sur les six meilleures places.

10.3 Chacun de ses six résultats retenus apporte à son équipe un nombre de points équivalent à la place du joueur dans le tableau.

10.4 Le nombre de points obtenus par une équipe correspond à la somme des points acquis par ses six représentants retenus.

10.5 Le classement de ce Challenge est fait dans l'ordre croissant du nombre de points, l'équipe vainqueur étant celle totalisant le moins de points.

10.6 En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, le départage se fera comme suit :

a) équipe ayant le meilleur résultat individuel, puis le meilleur deuxième résultat, etc.

b) équipe ayant le plus jeune participant, dont le résultat est retenu pour le classement du Challenge

ARTICLE 11 : Jury d'appel

Le présent règlement peut être modifié par le Juge Arbitre en cas de nécessité. Pour tout litige sportif, un jury d'appel sera constitué par le Président de la Ligue de Lorraine ou son représentant, le Juge Arbitre et le Commissaire Général de l'organisation.

ARTICLE 12 : Récompenses

Les 3 premiers de chaque tableau seront récompensés par des médailles et/ou coupes.

Les 3 premières équipes au Challenge seront récompensées par des trophées.

Le vainqueur du Challenge se verra remettre une somme de 500 €.